

AFFAIRE N°5 - Appel d'offres pour la fourniture d'agrégats.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de la réalisation de divers travaux de génie civil en régie communale, durant l'année 1976, je vous demande, conformément au code des Marchés Publics :

- 1) - de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'agrégats ;
- 2) - d'approuver le Cahier des Charges établi à cet effet.
- 3) - De m'autoriser à passer un marché avec le fournisseur présentant l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
Saint-Denis le 26 décembre 75
Pour le Préfet
Le Secrétaire général
Signé : G. DALEX
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales
P. GIANNI